

Circulaire C.O.C Départementale 2014/2015

Les statuts et règlements de la Ligue font référence pour les championnats départementaux, exception du règlement CMCD voté en assemblée générale du Comité.

TOUT COURRIER ET DEMANDE destinés à la COC départementale devront être transmis par mail (1225000.coc@handball-france.eu) ou courrier postal.

CONCLUSIONS DE MATCHS

Les conclusions doivent être saisies directement sur le site Gest'hand, sur www.ff-handball.net.

Rubrique « gestion des compétitions --- gestion des rencontres --- gestion des conclusions »

Toutes les conclusions de match doivent être saisies sur Gest'hand 28 jours francs avant la date de la rencontre, envoi automatique à la COC et au club adverse (en cas de non réception un message d'erreur vous sera retourné).

A défaut une sanction sera infligée au club recevant.

DEMANDES DE REPORTS DE MATCH ET DEMANDES D'INVERSION

Les demandes de report doivent être saisies directement par le club demandeur sur Gest'hand.

Elles doivent être saisies **15 jours avant la date officielle de la rencontre** et doivent comporter le **motif du report**.

Des cas exceptionnels peuvent amener à réduire ce délai.

Un envoi automatique sera fait au club adverse ainsi qu'à la COC Départementale, le club sollicité aura **10 jours pour répondre** favorablement ou non à cette demande.

Les droits correspondants à la demande de report de match seront facturés au club demandeur.

Les reports ou inversions de match doivent rester exceptionnels.

Les matchs aller reportés doivent se jouer avant le match retour concernant les équipes.

Les matchs retour reportés doivent se jouer avant la dernière date de championnat.

Pour vous permettre de conserver la main sur les modifications de Gest'Hand, un contact téléphonique avant de remplir la demande est conseillé.

Tout match remis ou inversé sans l'accord préalable de la COC départementale sera perdu par pénalité par les 2 clubs avec les sanctions financières correspondantes.

FEUILLES DE MATCH

Utilisation de la feuille de match électronique.

Application de la procédure décrite sur l'annuaire de la ligue 2014/2015 (page 27 à 29).

FORFAITS

En cas de forfait, une **feuille de match doit être remplie** par le club présent.

Le **club forfait devra fournir une explication**.

Lors d'un forfait d'un club visiteur au match aller, le club concerné devra se déplacer au match retour.

En cas de forfait au match retour, le club recevant est en droit de demander le remboursement de ces frais de déplacements

RAPPEL PENALITES

Pour toutes les catégories, **2 pénalités équivalent à un forfait simple** avec toutes les conséquences que cela implique. (Article 26.3.1 des règlements sportifs de la ligue)

Organisation championnats départementaux masculin et féminin

Ces championnats se dérouleront en poules géographiques.

Masculin

4 poules de 10 à 12 équipes qui se rencontreront en matchs aller / retour.

A la fin des championnats sous forme de poules, les montées se feront en fonction du vœu voté en AG de la ligue. Les équipes devant accéder seront désignées au prorata des places disponibles en poules honneur régionales.

Les accessions en championnat Honneur régional seront faites sous réserve d'être en règle vis-à-vis de la CMCD.

Féminin

Un championnat en deux phases, première phase : 3 poules de 8 équipes qui se rencontreront en match aller / retour ; deuxième phase à valider.

A la fin de cette deuxième phase du championnat, les trois premiers accéderont en championnat Honneur régional, sous réserve d'être en règle vis-à-vis de la CMCD.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées suivant les règlements en vigueur